



Charte Relations Fournisseurs & Achats Responsables

Présentation du plan de progrès pluriannuel

15 octobre 2024

I . Le contexte

II. Les 10 engagements de la Charte

III. Les actions du plan de progrès pluriannuel



I. Le contexte

- L'Autorité s'est engagée dans un processus de sobriété écologique se traduisant notamment par l'adoption d'une feuille de route visant à promouvoir « une Autorité plus responsable et plus durable ».
- La signature le 15 Octobre 2024 de la charte RFAR témoigne d'une volonté de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de nos pratiques d'achat en la matière.
- A ce titre, un plan de progrès pluriannuel doit être mis en œuvre afin de décliner de manière concrète la Charte dans nos pratiques d'achat.

II. Les 10 engagements de la Charte

1. Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
2. Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
3. Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
4. Impliquer les organisations signataires dans leur filière
5. Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
6. Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
7. Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
8. Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats
9. Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
10. Une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise

III. Les actions

1) S'engager dans une démarche d'achats responsables

N°	Action	Indicateur	Calendrier
1	S'engager sur le respect des engagements de la Charte	Existence de la note générale	T4 2024
2	Réactualiser la politique achats en intégrant de nouveaux process traduisant la Charte	Existence de la politique achat	T1 2025
3	Intégrer des aspects RSE et relations fournisseurs dans une lettre de mission à l'attention de la cheffe du SAFA	Existence de la lettre de mission	T4 2024
4	Mettre en place une charte déontologie et s'assurer de son respect	Existence de la charte	T1 2025
5	Communiquer en interne et en externe sur les engagements de la Charte pris par l'Autorité	Existence de communications internes et externes	T4 2024
6	Mettre en oeuvre un plan de management des risques	Existence du plan + suivi associé	T1 2026
7	Former toutes les parties prenantes aux aspects RSE et relations fournisseurs	% de personnes formées	T2 2025

III. Les actions

2) Améliorer la qualité de la relation fournisseur

N°	Action	Indicateur	Calendrier
8	Désigner un médiateur et communiquer sur son rôle	Communication sur la médiation	T1 2025
9	Désigner un correspondant PME et communiquer sur son rôle	Communication sur le correspondant	T1 2025
10	Formaliser la mise en œuvre de la charte	Nombre de réunions de suivis	T4 2024
11	Mettre en place une démarche d'écoute active des fournisseurs	Evolution des indicateurs de suivi	T1 2026

III. Les actions

3) Respecter les intérêts des fournisseurs

N°	Action	Indicateur	Calendrier
12	S'engager sur le respect des délais de paiement	Communication sur l'engagement	T4 2024
13	Formaliser une procédure de gestion des litiges relatifs à la facturation	Existence de la procédure	T1 2025
14	Diffuser les un guide des bonnes pratiques de facturation	Existence d'une communication sur les bonnes pratiques	T2 2025
15	Mettre en place des indicateurs de paiement et communiquer sur ceux-ci	Progression positive des indicateurs	T4 2024
16	Mettre en place un système préventif des risques de facturation	Existence du système	T4 2024
17	Prévoir un cadre contractuel équilibré	Existence de clauses déséquilibrées	T4 2024
18	Identifier et prévenir les situations de dépendance	Existence d'une situation de dépendance	T3 2025

III. Les actions

4) Intégrer la responsabilité sociétale dans le processus achat

N°	Action	Indicateur	Calendrier
19	Créer un binôme référent handicap/prescripteur afin d'intégrer des considérations RSE	Nombre de marchés ayant associé le référent handicap	T4 2024
20	Intégrer clauses ou critères RSE systématiquement dans les marchés publics	Nombre de marchés intégrant clauses et/ou critère RSE	T4 2024
21	Utiliser la plateforme de l'insertion ou s'appuyer sur des facilitateurs lors du sourcing	Nombre d'utilisation de la plateforme/facilitateur	T4 2024
22	Créer une charte RSE à joindre au DCE	Existence de la charte	T1 2026

III. Les actions

5) Impacts des achats sur la compétitivité économique

N°	Action	Indicateur	Calendrier
23	Intégrer l'ensemble du cout du cycle de vie dans l'analyse des offres	Nombre de marchés intégrant le TCO	T3 2025
24	Contribuer au développement du territoire et des PME	% de marchés attribués à des PME	T3 2025
25	Développer la prévisibilité des achats auprès des fournisseurs	Nombre de communications sur la prévisibilité	T4 2025

**Le service des affaires financières et des achats se tient à
votre disposition pour tout complément d'information**

Aymeline CLEMENT
01 55 04 01 97 - 06 13 07 77 21